

# **Rapport du Président du jury des concours interne, externe et du troisième concours d'attaché de conservation du patrimoine, session 2013**

## **Introduction**

*Le jury*

*Les textes de référence*

*Les conditions d'admission à concourir*

## **I. Les principales données comparées de la session 2013**

*Session 2010*

*Session 2013*

## **II. Les épreuves d'admissibilité**

*1) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites*

*2) Le niveau des candidats par voie de concours*

*3) Observations des correcteurs*

*4) Les ruptures d'anonymat*

*5) Les seuils d'admissibilité*

## **III. L'admission**

*1) Le profil des candidats admissibles*

*2) Le niveau des candidats par voie de concours*

*3) Les seuils d'admission - Transferts de postes*

*4) Le profil des candidats admis*

*5) Conseil aux candidats*

## **Conclusion**

## Introduction

---

Les concours interne, externe et de 3<sup>ème</sup> voie d'attaché de conservation du patrimoine, sont programmés tous les 3 ans. La session 2013, organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, a été ouverte par arrêtés du Président du CIG Petite Couronne n° 2012-1039 du 22 octobre 2012 et 2012-1110 du 12 novembre 2012, pour 57 postes, ainsi répartis entre les voies de concours et les spécialités:

Spécialité	Concours interne	Concours externe	Troisième concours
Archives	7	15	2
Inventaire	3	6	1
Musées	3	9	1
Patrimoine scientifique, technique et naturel	3	6	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>5</b>

L'ensemble des centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France/Centre ont conventionné avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'organisation de ce concours, ainsi que les centres de gestion de l'Ille-et-Vilaine, de l'inter-région du Grand Ouest (pour les spécialités « Archives », Inventaire » et « Patrimoine scientifique, technique et naturel ), le centre de gestion de la Charente-Maritime (pour les spécialités « Musées » et « Inventaire ») et le centre de gestion de la Vienne (pour la spécialité « Musées »).

Comme lors de la session précédente, le **Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne et le centre de gestion du Nord**, ont conduit les travaux d'élaboration des sujets nationaux des épreuves écrites, utilisés aux mêmes dates, les 22 et 23 mai 2013, et aux mêmes heures par tous les organisateurs.

La période de retrait des dossiers était fixée du 3 janvier au 6 février 2013, et la clôture des inscriptions arrêtée au 14 février 2013. La direction des concours du CIG de la Petite Couronne a enregistré un total de **1188** dossiers d'inscription, dont 17 ont été rejetés à la suite de la procédure d'instruction. Par conséquent, **1171** candidats ont donc été autorisés à concourir, ce qui représente un ratio d'un peu plus de **20 candidats pour 1 poste**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 22 et 23 mai 2013 dans les locaux du CIG Petite Couronne à Pantin. Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués pour les épreuves d'admission entre le 17 et le 25 novembre 2013, selon les voies de concours, les spécialités et les options choisies.

### Le jury

Le jury du concours, présidé par **Sylvie GONZALEZ**, conservateur territorial en chef du patrimoine à Saint-Denis, était composé de 36 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). **Emmanuel CUFFINI**, adjoint au maire de Montreuil, était suppléant de la présidente du jury. **Daniel MOUGIN**, conservateur territorial en chef des bibliothèques, avait été désignée par tirage au sort en qualité de représentant du personnel de catégorie A auprès de la commission administrative paritaire. Le jury s'est réuni le 16 septembre 2013 pour fixer le seuil d'admissibilité et le 25 novembre 2013 pour statuer sur l'admission.

### Les textes de référence

- **Décret n° 91-843 du 2 septembre 1991** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.
- **Décret n° 92-901 du 2 septembre 1992** modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.
- **Arrêté du 2 septembre 1992** modifié fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.
- **Décret n° 2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- **Arrêté du 19 juin 2007** fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale

## **Les conditions d'admission à concourir**

**A) Pour le concours externe** sur titre avec épreuves : peuvent s'inscrire les candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique et titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat,

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts, les concours sont ouverts :

- aux pères ou mères de 3 enfants et plus,
- aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports,
- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

**B) Pour le concours interne** sur épreuves : peuvent s'inscrire les fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1er janvier de l'année du concours (soit pour cette session le 1er janvier 2013), d'au moins quatre ans de services publics.

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois considérés

**C) Pour le troisième concours** : peuvent s'inscrire les candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert (soit pour cette session le 1er janvier 2013), de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois des techniciens, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La prise en compte de ces activités n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

## I- Les principales données comparées de la session 2013

### Session 2010

Type de concours	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents à la totalité des épreuves	Absentéisme	Admissibles	Admis	Taux de pourvoi
Externe	74	74	977	622	36,34%	124	74	100 %
Interne	33	35	298	246	17,45%	70	35	100 %
3ème voie	10	8	23	20	13,04%	10	8	100 %
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>1 298</b>	<b>888</b>	<b>31,59%</b>	<b>204</b>	<b>117</b>	<b>100 %</b>

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve (absentéisme)	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
<b>Spécialité « Archives »</b>							
Concours externe	31	31	200	135	4,4	53 (10,50)	31 (11,70)
Concours interne	14	14	118	96	6,9	30 (10,50)	14 (11,94)
Troisième concours	4	4	6	6	1,5	5 (10,00)	4 (11,45)
<b>Sous-total</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>324</b>	<b>237 (26,85%)</b>	<b>4,8</b>	<b>88</b>	<b>49</b>
<b>Spécialité « Inventaire »</b>							
Concours externe	7	7	79	61	8,7	14 (10,00)	7 (11,80)
Concours interne	3	4	29	27	6,8	9 (10,75)	4 (12,33)
Troisième concours	1	0	2	1	1	0 (10,00)	0
<b>Sous-total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>110</b>	<b>89 (19,09%)</b>	<b>8,1</b>	<b>23</b>	<b>11</b>
<b>Spécialité « Musées »</b>							
Concours externe	15	15	630	401	26,7	30 (12,33)	15 (13,35)
Concours interne	7	7	123	101	14,4	15 (12,25)	7 (14,49)
Troisième concours	2	2	12	11	5,5	3 (10,00)	2 (12,27)
<b>Sous-total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>765</b>	<b>513 (32,9%)</b>	<b>21,4</b>	<b>48</b>	<b>24</b>
<b>Spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel »</b>							
Concours externe	21	21	68	51	2,4	27 (10,00)	21 (10,05)
Concours interne	9	10	28	25	2,5	16 (10,25)	10 (11,63)
Troisième concours	3	2	3	2	1	2 (12,00)	2 (12,33)
<b>Sous-total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>99</b>	<b>78</b>	<b>2,4</b>	<b>45</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>1 298</b>	<b>917 (29,35%)</b>	<b>7,8</b>	<b>204</b>	<b>117</b>

## Session 2013

Type de concours	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Inscrits	Présents à la totalité des épreuves écrites	Absentéisme	Admissibles	Admis	Taux de pourvoi des postes ouverts
Externe	36	36	907	252	72,22 %	72	36	100 %
Interne	16	17	249	160	35,75 %	30	17	100 %
3ème voie	5	4	15	9	40,00 %	4	3	75 %
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>1171</b>	<b>421</b>	<b>64,05 %</b>	<b>106</b>	<b>56</b>	<b>98,25 %</b>

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve (absentéisme)	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Admis (seuil)
<b>Spécialité « Archives »</b>							
Concours externe	15	15	213	119	7,9	29 (10,67)	15 (11,97)
Concours interne	7	9	103	62	8,8	15 (10,25)	9 (12,21)
Troisième concours	2	0	7	5	2,5	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>323</b>	<b>186 (42,41 %)</b>	<b>7,75</b>	<b>44</b>	<b>24</b>
<b>Spécialité « Inventaire »</b>							
Concours externe	6	6	101	62	10,33	14 (11,3)	6 (12,60)
Concours interne	3	3	28	18	6	6 (11)	3 (14,93)
Troisième concours	1	1	1	1	1	1 (10,33)	1 (10,87)
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>130</b>	<b>81 (37,69 %)</b>	<b>8,1</b>	<b>21</b>	<b>10</b>
<b>Spécialité « Musées »</b>							
Concours externe	9	9	529	38	4,2	19 (12,50)	9 (12,83)
Concours interne	3	3	90	60	20	7 (10,50)	3 (13,71)
Troisième concours	1	1	5	2	2	2 (10,50)	1 (15,30)
<b>Sous-total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>624</b>	<b>100 (83,97 %)</b>	<b>7,69</b>	<b>28</b>	<b>13</b>
<b>Spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel »</b>							
Concours externe	6	6	64	33	5,5	10 (10,50)	6 (11,83)
Concours interne	3	3	28	20	6,66	2 (10,50)	2 (11,54)
Troisième concours	1	1	2	1	1	1 (10)	1 (12,23)
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>94</b>	<b>54 (42,55 %)</b>	<b>5,4</b>	<b>13</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>1171</b>	<b>421 (64,05 %)</b>	<b>7,38</b>	<b>106</b>	<b>56</b>

\* La réglementation rend possible des transferts de postes, opérables spécialité par spécialité : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne pour un poste au moins et dans la limite de 15% du total des postes ouverts.

On constate, pour la session 2013, une baisse du nombre de candidats inscrits, accompagnée par une forte baisse du nombre de postes ouverts. Parallèlement, l'absentéisme progresse fortement, passant de 31,59 % en 2010 à plus de 64 % en 2013. Le ratio candidat présents pour un poste passe de 7,59 en 2010 à 7,38 en 2013.

## II- Les épreuves d'admissibilité

Pour les concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie :

- Une première épreuve d'admissibilité consistant en un **commentaire de texte portant sur un sujet d'ordre général**. Pour les spécialités archéologie, archives, inventaire et musées, le sujet du texte est relatif aux civilisations européennes ; et pour les spécialités patrimoine scientifique, technique et naturel, le sujet du texte est relatif à la culture scientifique, technique et naturelle (durée quatre heures, coefficient 3).

- Une deuxième épreuve consistant en une **note de synthèse à partir d'un dossier** composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné, selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours : archéologie, archives, inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel (durée quatre heures, coefficient 3).

Pour les concours externe et de 3<sup>ème</sup> voie :

- Une troisième épreuve consistant en une **composition** sur un sujet portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des spécialités suivantes : archéologie, archives, inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel (durée quatre heures, coefficient 3).

### 1) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

#### **Répartition par âge et par sexe**

Tranches d'âge	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Total
moins de 20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30	37	156	2	11	0	0	39	167	206
31 - 40	14	37	29	76	5	3	48	116	164
41 - 50	2	5	17	18	0	1	19	24	43
51 et plus	1	0	3	4	0	0	4	4	8
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>198</b>	<b>51</b>	<b>109</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>110</b>	<b>311</b>	<b>421</b>

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des candidats présents aux épreuves d'admissibilité (73,87%).

Les candidats présents appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 21 à 30 ans (48,93%).

#### **Origine géographique des candidats**

Origine géographique des candidats	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	47	18.65 %	30	18.75 %	1	11.11 %	78	18.53 %
Petite couronne	42	16.67 %	22	13.75 %	2	22.22 %	66	15.68 %
Grande couronne	43	17.06 %	21	13.13 %	0	0.00 %	64	15.20 %
Seine et Marne	7	2.78 %	7	4.38 %	0	0.00 %	14	3.33 %
DOM-TOM	1	0.40 %	2	1.25 %	0	0.00 %	3	0.71 %
Province	112	44.44 %	78	48.75 %	6	66.67 %	196	46.56 %
<b>Total</b>	<b>252</b>	<b>100.00 %</b>	<b>160</b>	<b>100.00 %</b>	<b>9</b>	<b>100.00 %</b>	<b>421</b>	<b>100.00 %</b>

52,74 % des candidats présents habitent l'un des départements franciliens (dont 18,53% la Ville de Paris)

47,27 % se sont déplacés depuis la province, dont trois depuis les DOM-TOM.

#### **Niveau de diplôme et formation de préparation au concours**

Plus de 45 % des candidats présents sont titulaires d'un diplôme de niveau I (Bac + 5). 50,83% d'un diplôme de niveau II (Licence). Sur les 4 candidats admis à concourir à titre dérogatoire en leur qualité de père et mère d'au moins trois enfants, 3 se sont présentés aux épreuves écrites.

Seuls 64 candidats (15,20 % des présents) déclarent avoir suivi une formation dispensée par le CNFPT.

## 2) Le niveau des candidats par voie de concours, par épreuves et par spécialité

Voie de concours	Epreuves	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10,00	Nbre de notes < à 10,00	Nbre de notes éliminatoires
<b>Spécialité Archives</b>									
Externe	Commentaire de texte	213	123	8,84	16,00	2,50	47	76	10
	Composition		120	8,94	17,50	1,00	48	72	9
	Note de synthèse		124	8,92	15,50	2,00	52	72	7
Interne	Commentaire de texte	103	64	9,27	15,50	1,00	34	30	4
	Note de synthèse		62	8,16	13,00	2,50	13	49	4
Troisième concours	Commentaire de texte	7	5	7,15	9,00	6,00	0	5	0
	Composition			8,15	9,00	7,00	0	5	0
	Note de synthèse			10,30	12,50	8,00	3	2	0
<b>Spécialité inventaire</b>									
Externe	Commentaire de texte	101	64	9,16	17,00	1,00	34	30	7
	Composition		62	9,47	16,00	2,00	28	34	3
	Note de synthèse		64	7,38	14,00	1,00	16	48	12
Interne	Commentaire de texte	28	18	10,61	13,00	5,00	14	4	0
	Note de synthèse			8,32	14,00	3,25	6	12	3
Troisième concours	Commentaire de texte	1	1	12,00	12,00	12,00	1	0	0
	Composition			11,00	11,00	11,00	1	0	0
	Note de synthèse			8,00	8,00	8,00	0	1	0
<b>Spécialité musées</b>									
Externe	Commentaire de texte	529	284	8,67	17,50	0,00	101	183	29
	Composition		281	7,87	16,50	0,00	82	199	47
	Note de synthèse		286	8,63	17,00	0,00	93	193	27
Interne	Commentaire de texte	90	60	9,00	15,00	4,00	24	36	1
	Note de synthèse			6,53	13,00	0,00	6	54	12
Troisième concours	Commentaire de texte	5	3	10,67	13,00	7,00	2	1	0
	Composition		2	11,75	16,00	7,50	1	1	0
	Note de synthèse		3	8,67	14,00	0,00	2	1	1
<b>Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel</b>									
Externe	Commentaire de texte	64	33	7,95	15,00	3,00	12	21	8
	Composition			8,76	17,50	4,00	12	21	5
	Note de synthèse			8,23	17,00	2,50	12	21	7
Interne	Commentaire de texte	28	20	5,95	11,50	0,00	2	18	4
	Note de synthèse			6,36	13,00	0,00	3	17	5
Troisième concours	Commentaire de texte	2	1	11,50	11,50	11,50	1	0	0
	Composition			5,50	5,50	5,50	0	1	0
	Note de synthèse			13,00	13,00	13,00	1	0	0

Pour l'épreuve de commentaire, les moyennes par spécialité s'échelonnent de 5.95 (concours interne, spécialité PSTN) à 12.00 (3ème concours, spécialité inventaire).

La palette des notes est largement utilisée. Un candidat obtient 0,00 sur la voie interne, dans la spécialité PSTN, et un autre 17,50 sur la voie externe, dans la spécialité musées.

272 candidats (soit 40,23% des présents) obtiennent à cette épreuve, une note supérieure ou égale à 10,00 sur 20.

404 candidats (59,77% des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

63 candidats (9,32% des présents) sont éliminés par cette épreuve.

**Pour l'épreuve de note**, les moyennes par spécialité s'échelonnent de 6,36 (concours interne, spécialité PSTN) à 13,00 (3ème concours, spécialité PSTN).

La palette des notes est également largement utilisée, les moins bons candidats obtiennent 0,00 (externe musées – interne musées – troisième concours musées – interne PSTN) et les meilleurs 17,00 (externe spécialité musées et PSTN)

207 candidats (soit 30,58 % des présents) obtiennent à cette épreuve une note égale ou supérieure à 10,00 sur 20,00.

470 candidats (soit 69,42 % des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

78 candidats (11,52 % des présents) sont éliminés par cette épreuve.

**Pour l'épreuve de composition**, les moyennes par spécialité s'échelonnent de 5.50 (3ème concours, spécialité PSTN) à 11.75 (3ème concours, spécialité musées).

La palette des notes est là aussi largement utilisée, le moins bon candidat obtient 0,00 (externe spécialité musées) et les meilleurs 17,50 (externe spécialité archives et PSTN)

172 candidats (soit 34,06 % des présents) obtiennent à cette épreuve une note égale ou supérieure à 10,00 sur 20,00.

333 candidats (soit 65,94 % des présents) obtiennent une note strictement inférieure à la moyenne.

64 candidats (12,67 % des présents) sont éliminés par cette épreuve.

### **3) Observations des correcteurs**

**Pour l'épreuve de commentaire**, les correcteurs ont jugé que les sujets étaient abordables et bien adaptés au niveau du concours. Ils permettaient aux candidats de développer leurs connaissances sur des sujets d'actualité.

Les candidats ont, pour la plupart, apporté peu d'exemples et sont souvent restés sur un plan théorique, sans mise en perspective.

Le niveau global est moyen, avec quelques copies qui se détachent par leur grande qualité.

**Pour l'épreuve de note**, de nombreux candidats ont eu du mal à dégager les problématiques et les enjeux. La plupart ont également eu des difficultés à synthétiser les documents. Ils font preuve d'un manque évident de méthodologie. Les correcteurs ont relevé des problèmes de syntaxe et d'orthographe, voire une écriture désinvolte qui s'explique parfois par une mauvaise gestion du temps.

**Concernant l'épreuve de composition**, les candidats restent souvent sur des généralités. Leurs propos sont axés sur leur formation et sur leur expérience personnelle. Pour la plupart, ils manquent de connaissances juridiques et historiques.

Les correcteurs soulignent également de grosses lacunes en grammaire et en orthographe. De nombreuses copies sont peu faciles et peu agréables à lire.

### **4) Les ruptures d'anonymat**

L'attention des candidats concernant les signes distinctifs est attirée à plusieurs reprises, aussi bien dans le règlement général des concours, dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription, que dans les consignes données oralement par la direction des concours (avant l'épreuve et au moment de la distribution des sujets), mais également- sur la première page du sujet.

Sont présentées comme signes distinctifs l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le noir ou le bleu, d'un surligneur, d'un crayon à papier ou portemine. La présence du nom du candidat, d'un nom fictif, d'une signature ou d'un paraphe est également considérée comme signe distinctif.

Avant de se prononcer sur l'admissibilité, le jury statue sur les cas de signes distinctifs de nature à constituer une rupture de l'anonymat des copies, signalés par les correcteurs. Pour la session 2013 de ce concours, le jury après en avoir délibéré, s'est prononcé pour l'annulation de la copie d'un candidat.

Le jury tient à nouveau à attirer l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat consignées dans le règlement général des concours (consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)) ou portées sur les sujets eux-mêmes: aucun nom de collectivité ou nom patronymique réels ou fictifs autres que ceux figurant dans le sujet, aucune signature ou paraphe, aucune encre d'une autre couleur que ce soit le bleu soit le noir ne doivent être utilisés sous peine d'annulation de la copie en cause.



### 5) Le seuil d'admissibilité

Le jury examine plusieurs hypothèses de seuil, établies tant en fonction du niveau des candidats qu'en référence au ratio de 1,5 candidat admissible pour un poste, ratio fréquemment mis en œuvre par les jurys dans la mesure où il permet généralement de pourvoir les postes en garantissant un bon niveau de recrutement.

Le jury prend également en compte le fait que 8 postes (15% de 57) sont théoriquement transférables lors de la phase d'admission.

A l'issue de cette première phase du concours **106** candidats sont déclarés admissibles par le jury et convoqués aux épreuves orales.

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles
Archives	10,67	29	10,25	15	-	0
inventaire	11,33	14	11	6	10,33	1
Musées	12,50	19	10,50	7	10,50	2
Patrimoine	10,50	10	10,50	2	10	1
<b>Total</b>	<b>11,25</b>	<b>72</b>	<b>10,56</b>	<b>30</b>	<b>7,7075</b>	<b>4</b>
<b>Total candidats admissibles</b>	<b>106</b>					

## III. L'admission

---

La phase d'admission comprend **trois types épreuves obligatoires**.

**Pour le concours externe et le concours interne : Une conversation avec le jury** débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel pour les spécialités Archéologie, Archives, Inventaire, Musées ou d'un texte à caractère scientifique et technique pour la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel (durée: trente minutes au maximum avec préparation de même durée ; coefficient 3)

**Pour le troisième concours : Un entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, visant à apprécier son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : trente minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3)

**Pour les trois voies de concours : Une interrogation orale** portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes :

- conservation ;
- médiation culturelle ;
- histoire des institutions de la France ;
- conservation scientifique et technique.

(Durée : trente minutes maximum avec préparation de même durée ; coefficient 2).

**Une épreuve orale de langue comportant la traduction :**

- soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;
- soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes, au choix du candidat : latin ou grec, **suivie d'une conversation** (Durée : vingt minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

En outre, les candidats inscrits à l'un des trois concours peuvent demander, lors de leur inscription, à subir **en cas d'admissibilité une épreuve orale facultative consistant en une interrogation sur les questions ayant trait à la gestion et au traitement de l'information** (durée : dix minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note de 10 sur 20.

## 1) Le profil des candidats admissibles

### Répartition par âge et par sexe

Tranches d'âge	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30	4	55	0	2	0	0	4	57
31 - 40	2	8	6	15	3	1	11	24
41 - 50	1	1	3	3	0	0	4	4
51 et plus	0	1	0	1	0	0	0	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>87</b>

Les femmes, qui constituaient 73,87 % des présents aux épreuves écrites d'admissibilité, sont représentées à hauteur de 82 % parmi les admissibles.

### Origines géographique

Origine géographique	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	29	40.28 %	5	16.67 %	1	25.00 %	35	33.02 %
Petite couronne	11	15.28 %	3	10.00 %	0	0.00 %	14	13.21 %
Grande couronne	9	12.50 %	6	20.00 %	0	0.00 %	15	14.15 %
Seine et Marne	0	0.00 %	1	3.33 %	0	0.00 %	1	0.94 %
DOM-TOM	0	0.00 %	0	0.00 %	0	0.00 %	0	0.00 %
Province	23	31.94 %	15	50.00 %	3	75.00 %	41	38.68 %
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100.00 %</b>	<b>30</b>	<b>100.00 %</b>	<b>4</b>	<b>100.00 %</b>	<b>106</b>	<b>100.00 %</b>

### Niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	30	41.67 %	14	46.67 %	2	50.00 %	46	43.40 %
Niveau 2 (Licence)	42	58.33 %	15	50.00 %	2	50.00 %	58	54.72 %
Père et mère de trois enfants	0	0.00 %	1	3.33 %	0	0.00 %	1	0.94 %
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100.00 %</b>	<b>30</b>	<b>100.00 %</b>	<b>4</b>	<b>100.00 %</b>	<b>106</b>	<b>100.00 %</b>

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau I sont représentés à hauteur de 43,40 % au sein des admissibles alors qu'ils étaient 45% parmi les candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité.

### Formation de préparation au concours

Formation de préparation au concours	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Préparation personnelle	54	75.00 %	15	50.00 %	1	25.00 %	70	66.04 %
CNFPT	7	9.72 %	11	36.67 %	1	25.00 %	19	17.92 %
CNED	5	6.94 %	1	3.33 %	0	0.00 %	6	5.66 %
IPAG	0	0.00 %	0	0.00 %	1	25.00 %	1	0.94 %
Autres	4	5.56 %	1	3.33 %	0	0.00 %	5	4.72 %
Aucune	2	2.78 %	2	6.67 %	1	25.00 %	5	4.72 %
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100.00 %</b>	<b>30</b>	<b>100.00 %</b>	<b>4</b>	<b>100.00 %</b>	<b>106</b>	<b>100.00 %</b>

Les candidats déclarant une formation de préparation au concours dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale représentent 17,92 % des admissibles. Ils étaient 15,20 % parmi les présents aux épreuves d'admissibilité. On remarque donc que les candidats formés par le CNFPT ont un taux de réussite plus important.

## 2) Epreuves orales - le niveau des candidats par voie de concours

Voie de concours	Epreuves	Admissibles	Présents	Moyenne de l'épreuve	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes = ou > à 10,00	Nbre de notes < à 10,00
Externe	Conversation	72	70	11.64	19,00	4.50	45	25
	Interrogation orale		71	12.11	19,00	4,00	47	24
	Langue		70	13.19	20,00	5,00	58	12
	Traitement automatisé de l'information	42	40	12.57	20,00	4,00	30	10
Interne	Conversation	30	29	13.53	19.50	4.50	26	3
	Interrogation orale			12.72	19,00	3.50	21	8
	Langue		30	13.08	19.50	5,00	23	7
	Traitement automatisé de l'information	18	18	11.56	19,00	4,00	12	6
Troisième concours	Conversation	4	4	13.63	18,00	9.50	3	1
	Interrogation orale			15.38	17.50	11.50	4	0
	Langue			11.5	17.50	7,00	2	2
	Traitement automatisé de l'information	2	2	8.5	12,00	5,00	1	1

## 3) Le seuil d'admission - Transferts de postes

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Pour la spécialité Archives : 2 postes sont transférés du troisième concours vers le concours interne, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir au concours interne à 9.

Les seuils d'admission sont arrêtés comme suit :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles	Seuils	Nb admissibles
Archives	11,97	15	12,21	9	-	0
inventaire	12,60	6	14,93	3	10,87	1
Musées	12,83	9	13,71	3	15,30	1
Patrimoine	11,83	6	11,54	2	12,23	1
<b>Total</b>	<b>12,3</b>	<b>20</b>	<b>13,09</b>	<b>17</b>	<b>12,8</b>	<b>3</b>
<b>Total candidats admissibles</b>	<b>40</b>					

## 4) Le profil des candidats admis

### Répartition par âge et par sexe

Tranches d'âge	Externe		Interne		3ème voie		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30	4	28	0	1	0	0	4	29
31 - 40	0	2	3	11	3	0	6	13
41 - 50	1	0	0	2	0	0	1	2
51 et plus	0	1	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>45</b>

## Origine géographique

Origine géographique	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	17	47.22 %	4	23.53 %	1	33.33 %	22	39.29 %
Petite couronne	7	19.44 %	2	11.76 %	0	0.00 %	9	16.07 %
Grande couronne	1	2.78 %	3	17.65 %	0	0.00 %	4	7.14 %
Seine et Marne	0	0.00 %	1	5.88 %	0	0.00 %	1	1.79 %
DOM-TOM	0	0.00 %	0	0.00 %	0	0.00 %	0	0.00 %
Province	11	30.56 %	7	41.18 %	2	66.67 %	20	35.71 %
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100.00 %</b>	<b>17</b>	<b>100.00 %</b>	<b>3</b>	<b>100.00 %</b>	<b>56</b>	<b>100.00 %</b>

## Niveau de diplôme

Niveau de diplôme	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (doctorat...)	16	44.44 %	9	52.94 %	1	33.33 %	26	46.43 %
Niveau 2 (Licence)	20	55.56 %	8	47.06 %	2	66.67 %	29	51.79 %
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100.00 %</b>	<b>17</b>	<b>100.00 %</b>	<b>3</b>	<b>100.00 %</b>	<b>56</b>	<b>100.00 %</b>

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau I sont représentés à hauteur de 46,43 % au sein des admis alors qu'ils étaient 43,40% parmi les candidats admissibles.

## Formation de préparation au concours

Formation de préparation au concours	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> voie		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Préparation personnelle	26	72.22 %	9	52.94 %	1	33.33 %	36	64.29 %
CNFPT	4	11.11 %	5	29.41 %	1	33.33 %	10	17.86 %
CNED	2	5.56 %	1	5.88 %	0	0.00 %	3	5.36 %
IPAG	0	0.00 %	0	0.00 %	1	33.33 %	1	1.79 %
Autres	2	5.56 %	0	0.00 %	0	0.00 %	2	3.57 %
Aucune	2	5.56 %	2	11.76 %	0	0.00 %	4	7.14 %
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100.00 %</b>	<b>17</b>	<b>100.00 %</b>	<b>3</b>	<b>100.00 %</b>	<b>56</b>	<b>100.00 %</b>

## 5) Conseils aux candidats

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur l'importance de la préparation aux épreuves, notamment au niveau de la méthodologie qui fait défaut à de nombreux candidats.

Il observe également que les candidats ont des lacunes importantes en culture territoriale. Le niveau en expression et en orthographe est décevant pour de nombreux candidats. Ce constat est le même que pour les concours de niveau équivalent dans les autres filières.

Les candidats de chaque voie de concours, mais particulièrement les candidats internes, sont invités à approfondir leur connaissance de l'environnement professionnel et de l'actualité des collectivités territoriales. Il faut que les candidats dépassent le cadre strict du service ou de l'établissement où ils travaillent.

Le jury note enfin que ce concours reste très sélectif au vu des nombreuses épreuves techniques et académiques.

Le faible nombre de postes ouverts au regard d'un nombre important de candidats, porte les seuils d'admission à un niveau élevé qui conduit à l'échec de candidats qui n'ont nullement démérité.

Le jury encourage vivement ces candidats à ne pas se décourager et à se présenter à une prochaine session du concours.

## Conclusion

---

Ainsi, au terme de ces opérations qui se sont déroulées dans de bonnes conditions, pour 57 postes ouverts, 56 des 106 candidats admissibles sont admis, soit un taux de pourvoi de 98,24%.

Fait à Pantin le 3 janvier 2015  
La Présidente du jury  
Sylvie GONZALES  
Conservateur territorial en chef du patrimoine à Saint-Denis